

Tous les emballages et papiers se déposent dans le sac de tri



NOUVEAU

Tous les emballages en plastique et les emballages en métal sont désormais acceptés dans le bac jaune ou sac jaune*. Et comme toujours : emballages briques et carton, en métal, bouteilles et flacons en plastique ainsi que tous les papiers.

Avec la participation de



CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



**MEUSE
GRAND
SUD**
Communauté d'Agglomération
Bar-le-Duc Sud Meuse